



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Adapter la bande côtière au changement climatique

Stratégie nationale
de gestion intégrée
du trait de
côte 2025-2030

Synthèse

LA FRANCE
S'ADAPTE >

Vivre à +4°C

Chiffres clés

Les littoraux français

20 000 km de côtes sur

- 26 départements de France hexagonale et Corse
- 12 territoires d'outre-mer



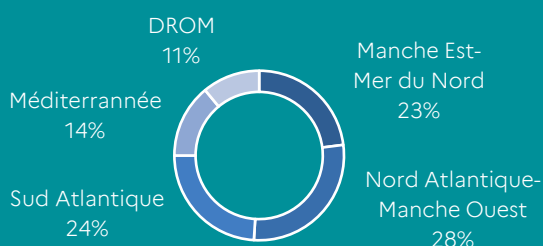
947

communes littorales :

- 840 dans l'Hexagone et Corse
- 107 dans les départements et régions d'outre-mer



7 500 km² situés en zones basses dans les départements littoraux :



30 km² de terres ont disparu en France à la suite du recul du trait de côte depuis 50 ans



Près de **100 000**
hectares de mangroves
dans les territoires ultra-marins
français sont de véritables
remparts face à l'action de
la mer, 58% font l'objet de
mesure de protection



Les communes littorales

- **4% du territoire** dans l'Hexagone et en Corse
- **1 Français sur 8** vit dans une commune littorale
- **Le littoral compte 5,5 millions de logements**
- **2,8 millions de nouveaux résidents** permanents depuis 1962
- **25%** de résidences secondaires (2,5 fois plus que la moyenne nationale)

La stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte 2025-2030

Synthèse

Face au changement climatique dont les effets sont déjà mesurables et qui appelle des actions rapides, la stratégie nationale de gestion intégrée du trait de côte (SNGITC) vise à mieux anticiper les évolutions du littoral et à faciliter l'adaptation des territoires concernés. La gestion intégrée du trait de côte, telle que définie dans ce document, repose sur une approche englobant l'ensemble de la bande côtière, tant terrestre que maritime.

La SNGITC s'appuie sur la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC) qui projette un réchauffement moyen de la température de l'Hexagone de +4°C d'ici à 2100. Elle s'articule avec les autres plans et stratégies nationales (Plan national d'adaptation au changement climatique, stratégie nationale pour la mer et le littoral, stratégie nationale biodiversité, stratégie nationale de gestion du risque inondation en particulier).

La SNGITC, lancée en 2012, a fait l'objet de deux programmes d'actions (2012-2015 et 2017-2019), avant l'adoption de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021, dite loi Climat et Résilience, qui en a consacré l'existence. Le nouveau programme d'actions 2025-2030 vise à accélérer l'adaptation de la bande côtière aux effets du changement climatique. Il concerne les territoires en France hexagonale, en Corse et dans les départements et régions d'outre-mer (DROM).

La problématique du recul du trait de côte, et plus globalement des effets du changement climatique sur la bande côtière, questionne notre capacité à mener des politiques d'aménagement intégrant à la fois les aléas naturels et les enjeux socio-économiques des territoires littoraux.

L'ambition de la révision de la SNGITC et de son programme d'actions est de renforcer la dimension intégratrice de la politique de gestion du trait de côte et d'encourager les territoires à concevoir des trajectoires d'adaptation à plus long terme, tout en développant des stratégies locales d'adaptation opérationnelles. Pour accompagner les collectivités, la SNGITC incite à un renforcement des connaissances, interroge les alternatives aux logiques défensives par le développement de solutions fondées sur la nature et invite les décideurs à repenser leurs politiques d'aménagement et de préservation de la biodiversité.

Cette synthèse reprend les principes communs et les recommandations énoncés dans la nouvelle Stratégie nationale. Elle présente les 5 grands axes de la stratégie et les différentes actions qui les composent, complétées par une liste de mesures concrètes de mise en œuvre.

Les 5 grands axes

Axe A – Approfondir et partager la connaissance

Axe B – Engager les territoires dans une trajectoire d'adaptation

Axe C – Mobiliser des outils d'adaptation

Axe D – Impliquer et sensibiliser les acteurs

Axe E – Financer l'adaptation des littoraux

Principes communs

1

Le littoral que l'on connaît aujourd'hui sera différent demain. C'est **un géosystème dynamique**. Compte tenu de sa mobilité naturelle et des limites des systèmes de défense contre la mer et de fixation du trait de côte plus fortement sollicités à l'avenir, il est crucial de poursuivre le développement de trajectoires d'adaptation raisonnées et flexibles dans le temps, en limitant l'artificialisation de la bande côtière.

2

Compte tenu de l'accentuation des effets du changement climatique, et de leur caractère inéluctable, il est **indispensable de planifier dès à présent la recomposition spatiale du littoral pour maîtriser à long terme** l'occupation du rivage de la mer dans les territoires les plus exposés, tout en mettant en œuvre des mesures de transition vers cette recomposition.

3

L'urbanisation, dans les secteurs soumis au recul du trait de côte actuel ou futur, est **à limiter fortement**. Tout nouvel aménagement ou construction ne peut être envisagé qu'à la condition de réduire la vulnérabilité des territoires et renforcer leur résilience.

4

Les projets de recomposition spatiale doivent inclure **la restauration des écosystèmes détériorés en favorisant les solutions fondées sur la nature** qui présentent des co-bénéfices en termes de biodiversité, de gestion des aléas et de valorisation économique et paysagère.

5

Le recul du trait de côte sous l'effet de l'érosion et de l'élévation du niveau marin, et l'ensemble des aléas naturels littoraux affectant la bande côtière, parfois en interrelation ou en concomitance (submersion, inondation continentale, remontée de nappe phréatique, recul dunaire/ensablement, etc.), doivent être intégrés ou pris en compte dans l'ensemble des politiques publiques existantes sur les territoires littoraux.

6

Les interactions entre les différentes dynamiques agissant sur la bande côtière nécessitent une appréhension globale des territoires exposés dans toutes leurs composantes (agricoles, économiques, sociales, environnementales, culturelles, paysagères, énergétiques, etc.) pour définir des stratégies cohérentes et coordonnées pouvant mobiliser des outils de gestion spécifiques.

7

La gestion intégrée de la bande côtière repose sur l'élaboration **d'un projet territorial associant les populations concernées, concerté avec les territoires adjacents et rétro littoraux**, basé sur **une approche systémique, transversale et pluridisciplinaire** et sur des périmètres et des temporalités adaptés, en cohérence avec les politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire, de préservation de la biodiversité et de prévention des risques.

8

L'augmentation de la fréquence et de l'intensité de certains phénomènes climatiques et l'élévation du niveau de la mer impliquent une nécessaire **anticipation de l'évolution des phénomènes physiques littoraux** s'appuyant sur une connaissance approfondie, pour chaque territoire, du fonctionnement actuel des milieux, complétée par **des projections de leurs éventuelles transformations** à court, moyen et long terme.

9

Les **connaissances et données** relatives à la bande côtière et au fonctionnement des milieux littoraux et les perspectives de leur évolution **doivent être partagées avec l'ensemble des acteurs du littoral et la population**.

Recommandations stratégiques

1

Améliorer la connaissance des phénomènes littoraux, de leurs évolutions et leurs conséquences à partir d'observations de terrain, d'acquisition de données, du développement de méthodes et d'outils prospectifs et d'une consolidation de données sur les enjeux.

2

Mettre à la disposition des porteurs de projet des connaissances et des outils d'évaluation intégrant les impacts actuels et attendus du changement climatique et adaptés aux échelles de temps nécessaires à la recomposition spatiale des territoires, en termes de modélisation, d'évaluation économique et sociale, de communication et de culture et mémoire du risque.

3

Déterminer les échelles temporelles et spatiales d'action cohérentes pour la recomposition des territoires, en tenant compte de l'évolution des phénomènes physiques et en anticipant la relocalisation des activités, biens et usages, services et infrastructures.

4

Développer une gestion territoriale cohérente en concertation avec les acteurs locaux et la population, appuyée par les professionnels spécialistes du littoral.

5

Baser les choix opérationnels de gestion de la bande côtière sur l'analyse de différentes trajectoires d'adaptation et au regard d'une évaluation globale des impacts (économiques, sociaux et environnementaux) à différentes échéances temporelles pour un aménagement durable des territoires.

6

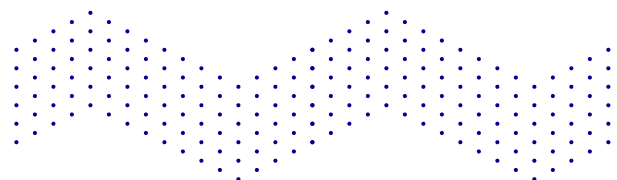
Réserver les opérations de fixation du trait de côte aux zones à forts enjeux, définies collégialement, et inscrire ces opérations dans des stratégies locales évaluant les solutions alternatives et envisageant à plus long terme une relocalisation des activités, biens, services et infrastructures menacées et un effacement des ouvrages de transition.

7

Privilégier le développement des solutions fondées sur la nature qui contribuent à limiter l'impact des risques littoraux actuels et futurs en offrant des co-bénéfices écologiques, économiques et sociaux.

8

Évaluer l'impact hydrogéologique des effets du recul du trait de côte sur la ressource en eau des territoires littoraux et rétro littoraux au regard du risque de salinisation des eaux souterraines.



AXE A

Approfondir et partager la connaissance



L'amélioration progressive de la connaissance des évolutions à venir de la bande côtière et de leurs conséquences physiques, sociales, économiques, environnementales, techniques et financières est nécessaire pour l'appropriation d'un phénomène dont la réalité et l'ampleur sont encore insuffisamment perçues. Cette connaissance est également nécessaire et indispensable pour élaborer des trajectoires d'adaptation durables.

Action A1 – Partager et mutualiser la connaissance à travers le RNOTC et ses observatoires membres

Le réseau national des observatoires du trait de côte (RNOTC), mis en place par la stratégie nationale de 2017, rassemble des observatoires régionaux et locaux, ainsi que des établissements publics nationaux œuvrant sur le suivi et la gestion de la bande côtière. Il poursuit les objectifs de fédérer les observatoires, promouvoir la production de données fiables et permettre une couverture complète du territoire par des observatoires.

- Poursuivre les travaux collaboratifs portés au sein du RNOTC sur le partage et la mutualisation de données, d'outils et de protocoles dans le cadre du RNOTC
- Organiser annuellement les « Journées scientifiques du trait de côte » pour partager la connaissance sur l'observation et la gestion de la bande côtière
- Déployer un soutien financier pour des travaux collaboratifs portés par des observatoires membres dans le cadre du RNOTC

Action A2 – Consolider les données d'observation sur l'ensemble du territoire et améliorer les techniques d'acquisition et de traitement

Les processus d'acquisition sont à décliner au niveau national pour disposer de données homogènes et synchrones temporellement, et au niveau local pour favoriser des données plus précises et adaptées aux environnements et enjeux territoriaux.

- Développer la capacité d'acquisition de données homogènes au niveau national dans le cadre du RNOTC
- Mettre à jour l'indicateur national de l'érosion côtière et le diffuser sur le site Géolittoral
- Poursuivre le développement des observatoires, en lien avec les collectivités territoriales, les établissements publics de l'Etat et les universités
- Promouvoir les techniques innovantes d'acquisition et de traitement des données pour optimiser le suivi de la bande côtière (télédétection, IA, modélisations, jumeau numérique de la France) via le site web du RNOTC
- Proposer des protocoles de mesure et des standards de données sur le site du RNOTC, en s'appuyant notamment sur le conseil national de l'information géolocalisée, afin d'assurer l'interopérabilité des données



Action A3 – Développer et valoriser les connaissances relatives aux effets des changements climatique et anthropique sur la bande côtière

En déclinaison du 3^e Plan national d'adaptation au changement climatique, voici un enjeu central de la Stratégie nationale. Il nécessite de faire appel à des connaissances pluridisciplinaires qui dépassent la seule approche physique de l'évolution du littoral, telles les sciences humaines et sociales sur l'adaptation des territoires, mais aussi la géographie, la biologie et l'écologie sur l'étude des milieux, tout en développant les approches prospectives. L'évaluation des impacts des méthodes de gestion du trait de côte en contexte de changement climatique sont à renforcer, tant pour les solutions dites « dures », comme les ouvrages, que pour celles dites « souples », comme les solutions fondées sur la nature.

- **Promouvoir les projets de recherches interdisciplinaires incluant des approches de sciences sociales et d'écologie des milieux littoraux sur le site internet du RNOTC**
- **Définir et partager des scénarios d'évolution de la bande côtière avec un prisme multi-aléas, multi-risques et phénomènes de concomitance, en cohérence avec la trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique (TRACC)**
- **Consolider l'inventaire national des ouvrages produit par le Cerema et développer un inventaire national des interventions**
- **Évaluer les impacts des techniques de gestion du trait de côte sur les milieux littoraux et marins - Publication du référentiel du Life Marha**

Action A4 – Faciliter le partage et la bancarisation des données, développer une diffusion didactique de la connaissance

L'accès aux données et à la connaissance, à des niveaux adaptés selon les publics (citoyens, décideurs, associations, techniciens, chercheurs, etc.) est nécessaire pour l'appropriation des problématiques, la compréhension des enjeux et la définition de stratégies et d'actions d'adaptation. Les données, pour être accessibles, sont à bancariser et partager via des plateformes, selon des formats standards. Il importe d'améliorer leur valorisation à l'aide de visualiseurs cartographiques et de faciliter leur réutilisation. Une diffusion didactique de la connaissance est à développer pour une appréhension efficace des effets du changement climatique sur le littoral.

- **Renforcer la bancarisation des données et promouvoir leur partage selon des formats standards appropriés**
- **Valoriser les données par le biais d'outils de représentation cartographique permettant aisément de comprendre le phénomène et les zones impactées**
- **Mettre à disposition les données et connaissances disponibles sur le portail Géolittoral selon une entrée par commune**
- **Mettre à disposition du grand public les données bibliographiques relatives à la gestion du trait de côte sur le Centre de ressources sur l'adaptation au changement climatique**

AXE B

Engager les territoires dans une trajectoire d'adaptation

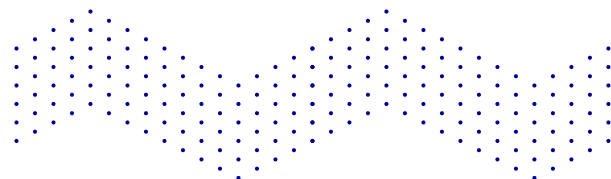


L'amélioration de la connaissance doit permettre d'anticiper les phénomènes de recul du trait de côte, de constituer des scénarios de gestion et d'adaptation à différentes échelles temporelles, pour élaborer des stratégies locales de gestion du trait de côte (SLGITC). Les collectivités, pour construire ces stratégies, sont invitées à repenser l'aménagement de leur territoire et redessiner les équilibres qui les composent, à partir des cartes locales de projection des zones exposées au recul du trait de côte à 30 et 100 ans.

Action B1 - Couvrir l'ensemble des territoires concernés par des cartes locales

Les collectivités inscrites sur le décret-liste prévu par la loi Climat et résilience sont tenues de réaliser des cartes locales de projection du recul du trait de côte, avec un accompagnement technique et financier de l'Etat. C'est une étape clé pour anticiper la dynamique côtière, ouvrir un dialogue avec les habitants et les acteurs du littoral, engager des études et concevoir des stratégies locales adaptées. Ces cartes donnent accès à des outils d'aménagement et d'urbanisme pour renforcer la capacité d'action des collectivités. Afin de permettre un large accès à ces cartes à tous, il est prévu de les diffuser sur le Géoportail de l'urbanisme, Géorisques et Géolittoral.

- Intégrer l'ensemble des communes littorales concernées par le recul du trait de côte au décret-liste
- Mettre à jour le document de recommandations pour l'élaboration des cartes locales pour tenir compte des retours d'expérience et y intégrer la TRACC (trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation au changement climatique)
- Assurer la diffusion des cartes locales intégrées aux documents d'urbanisme sur le Géoportail de l'urbanisme, Géorisques et Géolittoral





Action B2 – Encourager le développement des stratégies locales

La stratégie locale de gestion intégrée du trait de côte aide les territoires concernés à conduire une trajectoire d'adaptation. Ces trajectoires sont à construire dans une logique d'intérêt général, en concertation ou co-construction avec les citoyens et les acteurs du territoire. La Stratégie nationale promeut une approche permettant d'initier sans attendre des actions, tout en planifiant de façon flexible des changements structurels à moyen ou long terme.

Pour guider les territoires et leur permettre de mettre en œuvre les principes de gestion du trait de côte définis par la Stratégie nationale, des éléments attendus dans le cadre d'une démarche d'élaboration de stratégie locale sont précisés (périmètre de la stratégie, diagnostics à établir, scénarios et actions de gestion). Un accompagnement technique des collectivités est prévu, avec une offre d'ingénierie territoriale et des référents dans les services déconcentrés littoraux (DREAL/DEAL, DDTM).

- Publier un guide pour accompagner les collectivités dans l'élaboration de leur stratégie
- Initier des travaux visant à consolider les méthodes d'analyses (notamment ACB et AMC) aux spécificités de la bande côtière dans un contexte de changement climatique
- Publier une synthèse de l'offre de services des opérateurs à destination des collectivités
- Désigner des référents dans les services déconcentrés littoraux
- Réaliser un inventaire des stratégies locales existantes
- Si nécessaire, établir des conventions entre autorités gémapiennes pour définir le pilotage des stratégies locales

Action B3 – Garantir la cohérence des outils d'actions publiques et de planification

Les stratégies locales doivent veiller à s'articuler avec l'ensemble des documents de planification existants, aux niveaux national et local (SCOT, PCAET, SRADDET, SAR, etc.). La Stratégie nationale promeut l'élaboration de ces projets de territoire à une échelle supra-communale en renforçant la gouvernance locale et la vision à long terme.

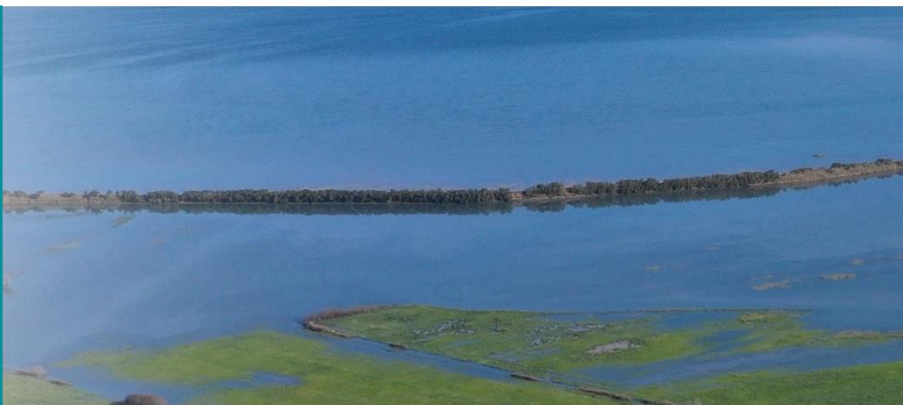
L'objectif est aussi d'adapter les documents d'urbanisme et d'aménagement, afin que l'ensemble des documents de planification des régions littorales intègre les enjeux du trait de côte.

L'articulation de la prévention des risques naturels majeurs avec l'adaptation au recul du trait de côte, face aux phénomènes accentués avec l'élévation du niveau de la mer, est à consolider.

- Prévoir une gouvernance intercommunale ou intercommunautaire qui permet l'émergence d'une solidarité entre les communes littorales et celles adjacentes
- Faire figurer des objectifs de gestion du trait de côte dans le SRADDET ou le SAR, et plus largement dans les documents de planification régionale
- Articuler SLGITC et SLGRI au sein d'un document unique lorsque les enjeux locaux le nécessitent
- Assurer une cohérence entre PAPI et programme d'actions de la SLGITC

AXE C

Mobiliser des outils d'adaptation



L'accélération des effets du changement climatique implique désormais de dépasser le stade des expérimentations et généraliser l'utilisation d'outils d'adaptation dont l'efficacité a été éprouvée.

La gestion intégrée d'un territoire côtier possède une dimension spatiale et temporelle essentielle : les solutions s'envisagent de manière prospective, à court, moyen et long terme, sur les différents secteurs de la bande côtière. Les réponses peuvent être multiples parfois mixtes et elles peuvent évoluer. Tout comme les stratégies de recomposition spatiale, les solutions fondées sur la nature (SfN) s'inscrivent dans les méthodes dites de « gestion souple » du littoral, en opposition aux techniques dites « dures » de fixation du trait de côte.

Action C1 - Accompagner la recomposition spatiale des territoires

La recomposition spatiale vise à planifier la disparition progressive des terrains exposés et à relocaliser les biens et les activités s'y rattachant. Elle requiert une action foncière cohérente et coordonnée sur les territoires littoraux et rétro-littoraux. Des outils sont mobilisables, dont un droit de préemption « trait de côte » et l'appui des établissements publics fonciers (EPF), acteurs publics clés pour accompagner les collectivités, coordonner les actions foncières et faciliter l'acquisition de foncier.

Le contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA) est un autre outil de recomposition. Il pour objet de favoriser la concrétisation d'actions ou d'opérations d'aménagement prévues dans les stratégies locales. Il fixe la feuille de route des interventions des acteurs impliqués, ainsi qu'un plan global de financement.

- **Renforcer l'acquisition des terrains par les collectivités, autant par l'action à l'amiable que par préemption**
- **Mobiliser les établissements publics fonciers, comme structures de portage foncier au service des collectivités territoriales**
- **Renforcer la coordination entre les acteurs fonciers sur les territoires en vue d'une planification cohérente de la recomposition spatiale**
- **Accompagner les collectivités littorales dans la mise en œuvre de PPA Trait de côte incluant un volet ambitieux de recomposition spatiale**

Action C2 - Déployer les solutions fondées sur la nature en zones littorales

Sur le littoral, les SfN visent à préserver et/ou restaurer le rôle tampon des écosystèmes littoraux à même d'atténuer l'érosion ou les effets de l'élévation du niveau marin. Elles produisent des co-bénéfices pour le bien-être humain et la biodiversité et constituent des alternatives pertinentes ou des solutions complémentaires aux ouvrages de fixation du trait de côte.

Les SfN sont reconnues comme des solutions pertinentes, mais leur développement est encore insuffisant. Il est essentiel d'initier et de valoriser les initiatives locales, nationales et européennes et d'évaluer et de démontrer les apports des SfN. Pour encourager l'implication de nouveaux territoires, il importe de partager les expériences réalisées au sein de plateformes, de fédérer les acteurs engagés, d'outiller les territoires pour une montée en compétences. Une filière SfN est à structurer au plus près des acteurs locaux, dans le cadre de la feuille de route ministérielle pour le génie écologique.



- Poursuivre l'expérimentation d'une diversité de SfN à la fois en termes de type de solutions, de milieux naturels concernés, d'enjeux et de territoires
- Promouvoir, y compris en partenariat avec la recherche, le déploiement et le recours à des méthodes d'évaluation exhaustives des démarches SfN
- Conduire une évaluation de l'efficacité des projets SfN lauréats de l'AAP 2024-2029 avec une équipe de recherche dédiée, sur la base de la méthodologie Adaptom
- Identifier et promouvoir une plateforme commune de retours d'expérience pour tous les projets SfN en zones littorales
- Renforcer une communauté nationale des acteurs investis sur les SfN littorales et l'intégrer à un réseau élargi sur les SfN pour l'adaptation au changement climatique
- Valoriser et capitaliser sur les productions, par les opérateurs de l'État, d'outils d'aide à la décision et de méthodes d'ingénierie technique, réglementaires et financières à destination des acteurs engagés dans la mise en œuvre de SfN littorales
- Intégrer les SfN littorales dans une démarche globale de valorisation et de structuration de l'offre SfN tous enjeux d'adaptation confondus, notamment en les intégrant aux campagnes d'information grand public de l'OFB
- Réfléchir à la mise en place de référents SfN à une échelle territoriale adéquate, qui soit source d'information, facilite la mise en contact des acteurs engagés sur les SfN et anime un réseau territorial
- S'adosser à la révision de la feuille de route stratégique de l'ingénierie écologique, pour accompagner la structuration d'une offre SfN

Action C3 - Penser dans le temps les ouvrages et les rechargements sédimentaires

Les dispositifs de fixation du trait de côte, nécessaires dans certaines zones, peuvent être rendus inefficaces du fait de leur vieillissement et il importe d'en évaluer la pérennité technique, économique et environnementale, ainsi que les avantages et les inconvénients à court et long terme, en particulier dans les autorisations administratives. Une réflexion est à conduire sur la manière d'envisager la déconstruction des ouvrages n'assurant plus leur rôle. Concernant les rechargements sédimentaires, les collectivités sont invitées à mener une réflexion sur leur utilité à moyen terme et les conditions de leur cessation dans le cadre de leur stratégie d'adaptation.

- Fournir aux collectivités des éléments de coûts sur le maintien des dispositifs de fixation du trait de côte
- Accompagner les services dans l'instruction administrative des projets d'ouvrages
- Accompagner le déploiement des plans de gestion des sédiments à des échelles hydro-sédimentaires cohérentes pour atteindre l'objectif d'une dynamique sédimentaire naturelle soutenable à moyen terme
- Consolider et diffuser des éléments sur les coûts de démantèlement et de restauration écologique des sites libérés par les infrastructures déconstruites

AXE D

Impliquer et sensibiliser les acteurs



Pour faire face à des événements climatiques parfois inattendus et brutaux, l'anticipation, la préparation individuelle et collective et la résilience des territoires sont à construire dès à présent et demandent l'implication de tous (élus, techniciens, aménageurs, citoyens, etc.).

Les actions de communication et de sensibilisation sont essentielles pour développer une culture du risque, favoriser l'appropriation locale des effets du changement climatique et l'acceptabilité par tous des trajectoires d'adaptation à conduire.

Action D1 – Suivre la mise en œuvre de la SNGITC

Pour que les décisions de gestion du littoral soient flexibles, adaptables au cours du temps et améliorées en s'appuyant sur de multiples savoirs, le Comité national du trait de côte, constitué de 5 collèges transdisciplinaires, est chargé de proposer des avis au Conseil national de la mer et des littoraux sur la mise en œuvre de cette stratégie et de recommander des évolutions visant à son amélioration continue.

→ Confier au CNTC le suivi de la mise en œuvre de la SNGITC

Action D2 – Renforcer la formation des acteurs publics

L'adaptation au changement climatique se trouve à la croisée de différentes politiques et n'est possible qu'avec l'implication active des décideurs locaux et de leurs services techniques. Pour répondre à ces enjeux, les ministères en charge de la transition écologique et de l'aménagement du territoire visent la structuration d'une offre de formation adaptée, un soutien aux communes inscrites sur le décret-liste pour leurs besoins de formation et la promotion de méthodes de sensibilisation destinées aux acteurs publics en lien avec leurs associations.

→ Rendre plus lisible l'offre de formation sur la gestion intégrée du trait de côte

Action D3 – Associer les citoyens et développer la culture du risque à l'aide d'outils innovants

L'implication des habitants et des usagers du littoral à la prise de décision constitue un levier pour l'acceptation et l'appropriation des problématiques et des réponses apportées. En plus des actions de communication, il importe de renforcer la culture du risque, mettre en place des processus collaboratifs de partage de connaissance, développer des concertations pour l'élaboration des stratégies locales et associer les citoyens à la co-construction des actions engagées. Les outils innovants de sensibilisation démontrent leur efficacité pour former au risque : réseaux sociaux, réalité virtuelle, sciences participatives, ou encore jeux sérieux sont à mobiliser.

- Recenser et partager les outils innovants pour faciliter leur utilisation par les collectivités
- Accompagner les actions de sensibilisation du public réalisées dans le cadre de la Fête de la mer et des littoraux et de la Journée nationale de la résilience



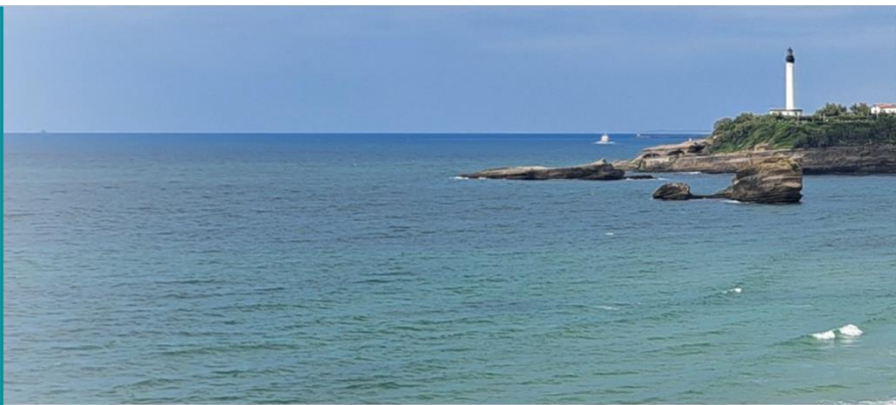
Action D4 – Développer les partages d’expériences européennes et internationales

Les ministères en charge de l’aménagement du territoire et de la transition écologique soutiennent les actions de coopération institutionnelle, la constitution de réseaux et de partenariats européens et internationaux, ainsi que la promotion et la valorisation des politiques françaises pour des littoraux résilients au sein de différents organismes. La France, via ses opérateurs et ses chercheurs universitaires, apporte son expertise technique sur des projets de coopération et contribue au partage d’expériences. Les acteurs régionaux et locaux sont impliqués dans des réseaux de coopération, comme la coalition des villes et régions côtières lancée lors de la Conférence des Nations unies sur l’Océan (UNOC 3) en juin 2025.

- Développer la coopération européenne au niveau notamment des autorités locales, via la participation à des projets européens de type INTERREG (projets de coopération interrégionale européens)
- Valoriser l’expertise et le savoir-faire opérationnel des opérateurs et universitaires français sur des projets de coopération internationale, notamment ceux financés par le Fonds français pour l’environnement mondial (FFEM) ou l’Agence française de développement (AFD)

AXE E

Financer l'adaptation des littoraux



En 2023, le Comité national du trait de côte (CNTC) a été chargé de définir des modes de financement pour les opérations d'adaptation des territoires littoraux et il a proposé en 2024 différentes sources de financement. Par ailleurs, les financements publics et privés, européens et internationaux, existants et à développer concourent à la mise en œuvre de la SNGITC.

Action E1 - Finaliser le cadre du soutien public aux trajectoires d'adaptation

L'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte nécessite des financements diversifiés qui couvrent une large gamme d'actions. Grâce au Fonds Vert, l'État soutient les collectivités inscrites au décret-liste pour la réalisation de leurs cartes locales d'exposition, l'élaboration de stratégies locales ou la contractualisation de projets partenariaux d'aménagement. L'État mobilise ses établissements publics fonciers (EPF), ses opérateurs, et lance des appels à projets. Les collectivités disposent d'autres leviers, comme la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI), les agences de l'eau, la Banque des territoires (groupe Caisse des Dépôts), les contrats de plan État-Région.

Pour accompagner les collectivités, en particulier dans l'exercice du droit de préemption prévu par la loi Climat et Résilience, les membres du Comité national du trait de côte (CNTC) proposent la création d'un fonds dédié au recul du trait de côte. Une analyse approfondie des modalités de financement de l'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte est menée par les ministères chargés de la transition écologique et de l'aménagement du territoire, en lien avec le ministère de l'économie et des finances.

Le comité interministériel de la mer, présidé par le Premier ministre le 26 mai 2025 a décidé d'engager une meilleure mobilisation des outils existants et si besoin les adapter dans le cadre du projet de loi de finances afin de mobiliser une partie du rendement financier généré sur le littoral, notamment par les activités saisonnières, pour contribuer à l'adaptation de la bande côtière au recul du trait de côte, dont les coûts vont fortement augmenter au cours des prochaines années et décennies.

Pour mieux prendre en compte les spécificités des territoires ultramarins, une mission d'inspection a été lancée. Elle permettra d'évaluer la valeur des biens menacés, d'identifier des sources de financements et de d'envisager d'éventuelles adaptations législatives et réglementaires.

- **Créer un portail thématique « Adaptation au recul du trait de côte » sur le site aides-territoires.beta.gouv.fr pour regrouper l'ensemble de l'offre de financement existant**
- **Approfondir la question du financement des projets liés au recul du trait de côte, mieux mobiliser les outils existants et les adapter**
- **Étudier les recommandations de la mission d'inspection pour mieux prendre en compte les spécificités ultramarines**



Action E2 - Mieux mobiliser les financements européens et internationaux

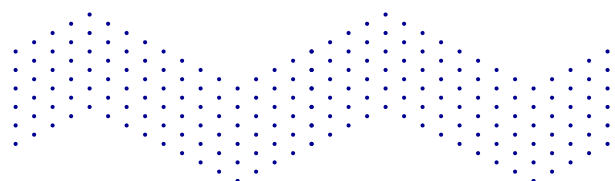
Plusieurs programmes européens permettent le financement de projets d'adaptation des territoires littoraux, notamment ceux mettant en œuvre des solutions fondées sur la nature, comme le programme LIFE, les fonds FEDER (fonds européens de développement régional) et le programme INTERREG de coopération interrégionale. Le programme de recherche Horizon Europe soutient des projets expérimentaux et pilotes sur l'adaptation au changement climatique, en particulier les services satellitaires Copernicus permettant une meilleure connaissance de la bande côtière. A ce jour, il n'existe pas de programme européen dédié à la gestion du littoral, mais la France, en coordination avec les agences littorales européennes, travaillera auprès de l'Union européenne pour financer via des fonds européens des projets d'adaptation des territoires.

- **Encourager et accompagner les opérateurs publics et les collectivités à porter des demandes de financement au niveau européen**
- **Mobiliser les fonds européens pour financer des projets d'adaptation des territoires littoraux au recul du trait de côte (financements sur le long terme répartis en phase d'études, de concertation et de travaux)**
- **Mobiliser les bailleurs français (FFEM, AFD) pour développer des projets de coopérations internationales en intégrant l'expertise de nos opérateurs et universités**

Action E3 - Orienter les financements privés vers des outils d'adaptation

Cette action vise à identifier les opportunités de financement privé et à cartographier les différents acteurs financiers susceptibles d'investir dans des projets d'adaptation. Cette analyse, complétée par l'examen d'initiatives similaires dans d'autres pays, permettra de comprendre les motivations, attentes et contraintes de ces financeurs pour concevoir des dispositifs adaptés à leur engagement. Enfin conformément au Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC 3), une mission sur le rôle du système bancaire dans la prévention des risques sera menée par la Direction générale du Trésor.

- **Cartographier les financements privés orientés vers l'adaptation des territoires littoraux**





Ressources utiles

Pour en savoir plus sur le trait de côte

Site du ministère en charge de la transition écologique

<https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/adaptation-territoires-aux-evolutions-du-littoral>

Site GéoLittoral

<https://www.geolittoral.developpement-durable.gouv.fr>

Site du Réseau national des observatoires du trait de côte – RNOTC

<https://observatoires-littoral.developpement-durable.gouv.fr>

Site Biodiversité

<https://biodiversite.gouv.fr>

Crédits photographiques

Couverture : Falaise à Corsen - Finistère © François Hédou, 2020

Axe A : Pointe de l'Espiguette - Grau-du-Roi © MTE/ DGALN/ DEB

Axe B : Mangrove Moindou - Nouvelle Calédonie © Martial Dosdane

Axe C : Marais de Beaussais 15/07/2021 © N. Lamontagne, A. Collin, CGEL, EPHE-PSL

Axe D : Plage de Criel sur-Mer © MTE/ DGALN/ DEB

Axe E : Plage de Biarritz © MTE/ DGALN/ DEB

Ressources utiles : Carry-le-Rouet, Chemin du littoral - Bouches du Rhône, Côte Bleue © MTE-DGALN-DEB

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature

Direction de l'eau et de la biodiversité

Sous-direction de la protection et de la restauration des écosystèmes littoraux et marins

Bureau de la gestion des espaces maritimes et littoraux

Tour Séquoia – 92055 La Défense cedex

Courriel : adaptation-littoral.elm2.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr

Date de publication : Juillet 2025

Synthèse



**LA FRANCE
S'ADAPTE >**
Vivre à +4°C



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE,
DE LA BIODIVERSITÉ,
DE LA FORÊT, DE LA MER
ET DE LA PÊCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*